

Editorial



**La question de la grève
est posée !**

**La grève pour gagner,
la grève pour sauver le statut de fonctionnaire d'Etat et l'école publique**

Chaque jour, chaque semaine, de nouveaux projets de loi, de nouvelles annonces menacent et remettent en cause les droits et garanties collectives des salariés. Loi Macron, prélèvement de l'impôt à la source, réforme territoriale, CDD renouvelable, plafonnement des indemnités de licenciement ... tout cela pour satisfaire au Pacte de responsabilité.

Le Pacte de responsabilité : une formidable machine à piller les fonds publics

Les plans de licenciement s'abattent semaine après semaine sur les salariés dont le dernier concerne 4000 emplois chez AREVA. La preuve est faite, si besoin était, que le Pacte de responsabilité se résume à une formidable machine à piller les fonds publics à hauteur de 50 milliards pour alimenter les dividendes des actionnaires.

La réforme territoriale c'est l'austérité

Dans le même temps, la réforme territoriale avec ses 13 grandes régions menacent les conditions de travail et le statut de fonctionnaire d'Etat.

« 10 700 agents sont concernés par des mobilités forcées au sein de la Fonction publique de l'Etat pour les seules régions fusionnées.

A titre d'exemple des régions fusionnées, le rapport d'inspection annonce que la ville de Limoges subirait la suppression de 909 postes et 1 562 pour celle de Montpellier. Pour la FGF-FO : c'est non ! » (communiqué FGF-FO du 7 mai 2015)

Généralisation des PEdT pour faire sauter la séparation scolaire/péri scolaire

La ministre de l'Education nationale se fixe l'objectif de généraliser d'ici fin 2015 les PEdT dans les 36 000 communes pour imposer « la cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école » et « dépasser la segmentation qui n'a plus lieu d'être entre temps scolaire, péri scolaire et extra scolaire ».

De son côté, l'USEP propose à la ministre que les enseignants « volontaires » s'engagent « dans les activités périscolaires en les déchargeant d'un nombre d'heures équivalentes ».

Toutes ces mesures, constitutives de la mise en œuvre de la réforme territoriale, procèdent de la logique destructrice de notre statut de fonctionnaire d'Etat et des garanties collectives qui s'y rattachent.

Face à cette déferlante, la question de la grève est posée !

Face à cette déferlante, la question de la grève est posée pour les enseignants du 1^{er} degré, comme pour toutes les catégories, à l'image des enseignants des collèges et des lycées en grève à plus de 50 % le 19 mai et le 11 juin, des personnels de l'AP HP en grève les 21 et 28 mai avec plus 8000 manifestants devant le bureau de Martin Hirsch. Autant de grèves qui se relient aux nombreuses grèves dans les entreprises.

Elle est posée parce que notre statut de fonctionnaire d'Etat est directement menacé avec les rythmes scolaires et les décrets Peillon/Hamon

Elle est posée parce que, à la différence du SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU appellent avec FO, la CGT et SUD à la grève pour le retrait de la réforme du collège le 11 juin.

Elle est posée parce que la réforme territoriale en disloquant l'Education nationale disloquera les diplômes nationaux, pierre angulaire des conventions collectives et du code du travail, en complément des dégâts causés par la loi Macron. C'est la place des enseignants dans la grève et les manifestations du 9 avril.

C'est le sens de l'appel du bureau national des 1^{er} et 2nd juin :

« le BN se prononce pour l'appel des personnels du 1^{er} degré à la grève le 11 juin, à commencer par les enseignants en SEGPA.

Il invite tous les syndicats départementaux à organiser des réunions des personnels pour en discuter.

Il les invite à multiplier les prises de contact et les réunions intersyndicales pour aboutir à des appels ouvrant sur la grève au 11 juin.

**Obtenir l'abrogation
de la réforme du collège
serait un formidable point d'appui
pour obtenir l'abrogation**